



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS Mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
articles L2121-24, L2122-29, R.2121-10

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

2021-B-01	Approbation du compte de gestion 2020	page 2
2021-B-02	Vote du compte administratif 2020	page 3
2021-B-03	Affectation des résultats 2020	page 4
2021-B-05	Vote du budget communal 2021	page 5
2021-B-06	Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école Tazieff	page 7
2021-B-07	Choix de l'architecte pour la rénovation de la Contessière	page 8
2021-B-08	Création du poste pour le recrutement d'un médecin communal	page 9
2021-B-09	Création de poste pour le recrutement d'un technicien principal	page 10
2021-B-10	Lancement de l'opération aide au permis	page 11
2021-B-11	Convention avec le SDIS pour mise à disposition de personnel communal	page 12
2021-B-12	Modification de l'opération éclairage public route de la Michalière avec le TE38	page 13
2021-B-13	Désignation de deux représentants du conseil municipal au C2D	page 14
2021-B-14	Accord de principe pour la garantie d'emprunt pour la rénovation des immeubles du Bailly	page 15
2021-B-15	Candidat pour l'étape Alpes Isère Tour	page 16

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-01		
<u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021		
<u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021		
<u>Objet de la délibération :</u> Approbation du compte de gestion 2020		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOU, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 pour la commune des Abrets en Dauphiné, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
Considérant que tout est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique de
Benjamin GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
09:39:27 +01'00'

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délégation N°: 2021-B-02		
Date de la convocation : 26 février 2021		
Date d'affichage : 12 mars 2021		
Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2020		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire, avant de quitter la séance afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote, donne la parole au premier Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 de la commune des Abrets en Dauphiné.

Le compte administratif 2020 s'établit comme suit :

x	Recettes de fonctionnement :	+5 121 135,43€
x	Dépenses de fonctionnement :	-4 298 171,21€
x	Excédent de fonctionnement de	= 822 964,22€
x	Recettes d'investissement :	+3 403 009,81€
x	Dépenses d'investissement :	-2 254 988,36€
x	Excédent d'investissement de	=1 148 021,45€

Compte tenu du résultat de clôture 2019 de 1 936 528,76€ €, de l'affectation du résultat de 1 408 563,70€ et des résultats des deux sections pour l'exercice 2020, 1 148 021,45 en investissement et 822 964,22€ en fonctionnement, le résultat de clôture 2020 est de - 260 542,25€ en investissement et +1 350 929,28€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins Monsieur le Maire qui a quitté la séance, le conseil municipal

— **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
09:41:41 +01'00'

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-03		
<u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021		
<u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021		
<u>Objet de la délibération :</u> Affectation des résultats 2020		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire propose d'affecter 260 542,25€ sur l'excédent de fonctionnement de clôture 2020 de 1 350 929,28€ afin de couvrir le déficit d'investissement 2020 sur l'exercice 2021. Il précise également que 300 000€ de crédits ont été reportés sur le budget 2021 qu'il convient également de financer par l'affectation du résultat.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter 560 542,25€ en réserve au 1068 sur l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
09:42:59 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-05		
<u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021		
<u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021		
<u>Objet de la délibération :</u> Vote du budget communal 2021		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe Thiebaut qui présente le projet de budget 2021 en section de fonctionnement à 5 545 387,03€ de recettes et 5 540 396,86€ de dépenses ainsi que la section d'investissement avec 3 468 142€ de dépenses et 3 471 542,25€ de recettes,

Il présente les différents chapitres dans chacune des sections et expose les choix d'investissements et les raisons des évolutions des chapitres par rapport à 2020,

Il expose au conseil qu'il convient de prendre en compte les risques liées aux impayés de loyers ou de restauration scolaire principalement, en optant pour le régime des provisions budgétaires pour dépréciation de comptes de tiers.

Il donne la parole à Noël Leca qui souhaiterait disposer des éléments à étudier en commission finances au moins 48h avant la réunion. Il s'étonne de l'augmentation du budget de 1 242 250€ par rapport à 2020. Il s'étonne des 227 000€ d'augmentation des charges de personnel, même avec le recrutement d'un médecin généraliste et sa secrétaire. Il s'étonne de l'augmentation du chapitre des charges à caractère général et notamment des postes d'énergies et carburant pour une commune qui se veut active dans le développement durable. En revanche, le poste alimentation est plutôt en baisse alors qu'il est prévu d'augmenter l'activité de la cuisine centrale. Il fait enfin remarquer que si de nouvelles dépenses, de personnel notamment, sont engagées elles auront un caractère pérenne alors que certaines recettes de fonctionnement peuvent justement être amenées à disparaître.

François Boucly fait remarquer de son côté que la vente du terrain route de Lyon représente une partie des recettes de la section d'investissement mais ne vaudrait-il pas mieux emprunter aux taux actuellement très intéressants et réserver la vente pour un moment plus propice ? Il s'interroge également sur l'idée qui avait été formulée de revendre l'ancien centre technique des Abrets, Chemin Doutan, qu'il ne retrouve pas dans le budget.

Philippe Thiebaut prend acte de la demande de disposer des documents plus en amont des commissions.

- Il précise que le budget est en hausse du fait des excédents 2020, année impactées par la crise sanitaire. Les reports sont donc plus importants.
- La masse salariale est en effet volontairement élevée et prend en compte une année complète de fonctionnement pour un médecin, une secrétaire, un asvp et une prévision de 6 mois de passation de consignes pour le

DST. Ce chapitre comprend un peu de marge de manœuvre mais toute nouvelle création de poste sera soumise à l'avis du conseil municipal.

- Les charges à caractère général comportent en effet de nouveaux contrats, notamment pour la maintenance informatique des écoles avec les VDD, les achats de livres sur l'opération avec VDD, une nouvelle répartition des crédits scolaires, une action d'accompagnement et une de formation pour le développement de la démocratie participative, la création d'un potentiel festival... Mais plus généralement, les propositions budgétaires ont été calquées sur le budget 2019. L'année 2020 a été plutôt neutralisée puisque non représentative d'un fonctionnement normal. En ce qui concerne la cuisine centrale, l'exercice 2020 a été maqué par l'opération « paniers garnis » pendant le confinement qu'il n'est pas prévue de reconduire en 2021.
- Sur le niveau de recettes de fonctionnement, il précise que les prévisions sont très prudente et que les recettes prévues sont réalisables. Toutefois, l'évolution des critères d'attribution des subventions nationales ne sont pas maîtrisables.
- Pour l'évolution du parc immobilier communal, la vente du terrain de la route de Lyon permet en effet de financer des réalisations en 2021. L'option prise de vendre plutôt que d'emprunter est assumée et n'empêchera pas d'emprunter ultérieurement si besoin. De plus, en fonction des opportunités, il est également prévu de reconstituer des réserves foncières si le conseil le valide. La vente de l'ancien CTM des Abrets n'a pas été évoquée au budget 2021 mais pourrait faire l'objet d'une vente si les conditions sont réunies.

Les questions étant épuisées, après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une opposition, et 3 abstentions

- **APPROUVE** le projet de budget tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** la section de fonctionnement à 5 545 387,03€ de recettes et 5 540 396,86€ de dépenses
- **APPROUVE** la section d'investissement avec 3 468 142€ de dépenses et 3 471 542,25€ de recettes,
- **APPROUVE** le principe du provisionnement budgétaire pour dépréciation de comptes de tiers.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
09:51:23 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
<p>Délibération N°: 2021-B-06</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021</p> <p><u>Objet de la délibération :</u> Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école Tazieff</p>		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offre qui a procédé à l'ouverture des plis pour la consultation relative au choix d'un architecte pour la rénovation-extension de l'école Tazieff. Il rappelle l'estimation sommaire des travaux à réaliser à 1 000 000€HT. Il précise que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la commune www.e-marchespublics.com le 8 février.

Il précise que la publicité a été faite sur le journal d'annonces légales des Affiches de Grenoble et du Dauphiné dans son édition du 12 février. La date limite de remise des offres est fixée au 1^{er} mars 12h00.

L'ouverture des plis a été effectuée par la commission d'appel d'offre le 1er mars 17h00

Les offres ci-dessous ont été réceptionnées et classées selon les critères de sélection des offres : 60% sur les compétences techniques et 40% sur le prix de la prestation.

La CAO propose de retenir l'Atelier d'Architecture Erick CATELAN.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de la commission d'appel d'offre,
- **RETIENT** l'offre de l'Atelier d'Architecture ERICK CATELAN pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation extension de l'école Tazieff,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement des études pour la réalisation du projet mentionné plus haut.
-

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
09:56:26 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-07		
<u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021		
<u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021		
<u>Objet de la délibération :</u> Choix de l'architecte pour la rénovation de la Contessière		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT. François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offre qui a procédé à l'ouverture des plis pour la consultation relative au choix d'un architecte pour la rénovation de la Contessière. Il rappelle l'estimation sommaire des travaux à réaliser à 860 000€HT Il précise que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la commune www.e-marchespublics.com le 10 février. Il précise que la publicité a été faite sur le journal d'annonces légales des Affiches de Grenoble et du Dauphiné dans son édition du 12 février. La date limite de remise des offres est fixée au 1er mars 12h00.

L'ouverture des plis a été effectuée par la commission d'appel d'offre le 1er mars à 17h00.

Les offres ci-dessous ont été réceptionnées et classées selon les critères de sélection des offres : 60% sur les compétences techniques et 40% sur le prix de la prestation.

La CAO propose de retenir le cabinet d'architecte Jean Claude GALLOIS.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de la commission d'appel d'offre,
- **RETIENT** l'offre de GALLOIS Architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'immeuble de logements de la Contessière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement des études pour la réalisation du projet mentionné plus haut.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
09:57:31 +01'00'

REPUBLICQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29
Délégation N°: 2021-B-08		
Date de la convocation : 26 février 2021		
Date d'affichage : 12 mars 2021		
Objet de la délibération : Création de poste pour le recrutement d'un médecin communal		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOU, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
 Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
 Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation de la commune au regard de la pénurie grandissante de médecins. Au fil des ans les médecins partent en retraite et ne sont pas remplacés. Ainsi, la commune est passée d'une situation avec cinq médecins à trois en moins en cinq ans.

Depuis plusieurs années diverses actions sont entreprises pour attirer l'installation de jeunes médecins, mais sans succès. Il est proposé aujourd'hui de créer un centre communal de santé et de procéder au recrutement d'un médecin qui sera salarié par la commune. En contrepartie du salaire et des charges liés au fonctionnement d'un centre communal de santé, la commune bénéficiera de subventions pour l'installation et le fonctionnement du centre communal ainsi que de l'encaissement des consultations.

Afin d'envisager une ouverture du centre communal de santé pour la rentrée de septembre, Monsieur le Maire propose de créer un poste de praticien hospitalier permettant d'assurer le recrutement d'un médecin, sur un contrat à durée déterminée de 3 ans.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **APPROUVE** la création d'un poste de praticien hospitalier pour le recrutement d'un médecin communal au sein du centre communal de santé.
- **PRÉCISE** que les crédits relatifs à ce poste ont bien été prévus au budget communal 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire,
 Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
 de Benjamin
 GASTALDELLO
 Date : 2021.03.17
 10:01:09 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-09		
<u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021		
<u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021		
<u>Objet de la délibération :</u> Création de poste pour le recrutement d'un technicien principal		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
 Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
 Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de technicien principal de 2ème classe pour le recrutement du nouveau directeur des services techniques en remplacement de Thierry VERGAIN dont le départ à la retraite est prévu au plus tard le 1^{er} août 2021.

La création de ce poste à compter du 1^{er} avril 2021 entraîne la fermeture du poste d'ingénieur après le départ en retraite du DST actuel.

Il convient donc de créer le poste de technicien principal de 2ème classe à compter du 1^{er} avril 2021, de supprimer le poste d'ingénieur au plus tard le 1^{er} août 2021, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ce poste et à la nomination d'un agent.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **CRÉE** le poste de technicien principal de 2ème classe à compter du 1^{er} avril 2021
- **SUPPRIME** le poste d'ingénieur au plus tard le 1^{er} août 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ce poste et à la nomination d'un agent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire,
 Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
 de Benjamin
 GASTALDELLO
 Date : 2021.03.17
 10:07:03 +01'00'

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délégation N°: 2021-B-10		
Date de la convocation : 26 février 2021		
Date d'affichage : 12 mars 2021		
Objet de la délibération : Lancement de l'opération Aide au Permis		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Suite à l'intervention de Marie BLANCHE PERRIN sur les critères de choix à définir, Valérie ARGOUD précise qu'ils ont été fixés en commission sociale et porteront sur les revenus personnels et du foyer du candidat, les motivations en lien avec son parcours professionnel, l'engagement du candidat à s'investir dans les missions qui pourront lui être confiées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'approuver** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles de la Ville des Abrets en Dauphiné, dispensatrices de la formation
- **De fixer** le montant de cette bourse à 500 euros **par an et par jeunes**
- **D'approuver** la convention à passer avec chaque auto-école dispensant de la formation aux jeunes bénéficiaires de la dite bourse
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires au lancement de cette opération d'aide au permis.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique de
Benjamin GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
10:11:16 +01'00'

REPUBLICQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-11		
Date de la convocation : 26 février 2021		
Date d'affichage : 12 mars 2021		
Objet de la délibération : Convention avec le SDIS pour mise à disposition de personnel communal		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à signer avec le SDIS de l'Isère, afin de faciliter le fonctionnement du centre de secours en mettant un personnel municipal à disposition pour des interventions sur le temps de travail de l'agent.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes options tant pour les sorties de l'agent que pour la prise en charge financière du temps passé en intervention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le principe de convention de mise à disposition de personnel communal au bénéfice du SDIS de l'Isère,
- **RETIENT** le type de mission : opérationnel seulement
- **RETIENT** la prise en charge financière : aux frais réels
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
10:14:05 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-12		
<u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021		
<u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021		
<u>Objet de la délibération :</u> Modification de l'opération éclairage public route de la Michalière avec le TE38		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Une opération d'extension modification du réseau d'éclairage public route de la Michalière a été réalisée en 2019 avec le TE38 selon les termes de la délibération 2018-G-08 du 5 novembre 2018. Le montant finalement réalisé dépasse légèrement la part restant à charge de la commune.

Il convient de délibérer pour valider ce montant et pouvoir régler la participation qui passe de 2156€ à 2714,45€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau montant de 2714,54 euros correspondant à la contribution aux investissements établie par le SEDI à partir du décompte final

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique
de Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
10:29:08 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délibération N°: 2021-B-13		
<u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021		
<u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021		
<u>Objet de la délibération :</u> Désignation de deux représentants du conseil municipal au C2D		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Sur demande des Vals du Dauphiné et du Conseil de Développement, Monsieur le Maire propose de désigner deux représentants du conseil municipal pour siéger au sein du C2D des Vals du Dauphiné.

Après en avoir débattu et délibéré,

- Angélique CHABART
- Frédéric DE GAETANO

Sont élus pour siéger au sein du C2D des Vals du Dauphiné au nom des Abrets en Dauphiné, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature
numérique de
Benjamin
GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
10:46:06 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
<p>Délibération N°: 2021-B-14</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 26 février 2021</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 12 mars 2021</p> <p><u>Objet de la délibération :</u> Accord de principe pour garantie d'emprunt pour la rénovation des immeubles du Bailly</p>		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Alpes Isère Habitat qui souhaite engager une grande opération de rénovation des 100 logements du groupe Le Bailly. Avant d'engager les études, Alpes Isère Habitat sollicite la commune afin de connaître son intention d'apporter sa quote part de garantie d'emprunt au financement de cette opération.

Il précise que cette opération de réhabilitation a pour objet principal de réduire les charges locatives, principalement constituées de frais de chauffage. Une telle opération est parfaitement en phase avec les orientations de développement durable de la commune.

Une part du financement sera garantie par le Département, le solde par l'Intercommunalité et la Commune, respectivement à 60% et 40% de ce qui ne sera pas garanti par le Département de l'Isère.

Le montage financier sera précisé ultérieurement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner simplement un avis.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation envisagé par Alpes Isère Habitat,
- **ACCEPTE** le principe de garantir l'emprunt contracté par Alpes Isère Habitat pour la quote part communale, pour la réalisation d'une opération de réhabilitation du parc immobilier du Bailly.
- **DIT** que l'engagement communal définitif se fera sur la base du projet de travaux précis et du détail des engagements pris par les autres collectivités (Intercommunalité et Département)

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO



Signature numérique de
Benjamin GASTALDELLO
Date : 2021.03.17
10:47:29 +01'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32
Délégation N°: 2021-B-15		
Date de la convocation : 26 février 2021		
Date d'affichage : 12 mars 2021		
Objet de la délibération : Candidat pour l'étape Alpes Isère Tour		

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 8 mars 2021

L'an Deux Mil Vingt et un, le 8 mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOU, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

Absents excusés : Sandrine SIBUT

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON
 Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT
 Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

La commune souhaiterait se porter candidate auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour accueillir conjointement une étape d'Alpes Isère Tour qui se déroulera en 2022 ou en 2023.

Le financement est établi comme suit :

- 7500 euros pour la commune,
- 7500 euros pour l'Intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** la proposition de candidature de la commune pour accueillir une étape Alpes Isère Tour en 2022 ou en 2023.
- **DE VALIDER** le montant de la participation de la commune à 7500 euros, identique à la participation de l'intercommunalité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire,
 Benjamin GASTALDELLO



Signature
 numérique de
 Benjamin
 GASTALDELLO
 Date : 2021.03.17
 10:48:41 +01'00'